Changement des données personnelles sur un crédit

Par Lolylan
Bonjour,
Je viens vers vous car je suis dans une situation extrêmement compliqué et malheureusement je ne m'y connais pas vraiment.
Suite à des difficultés intenses au niveau personnel nous connaissons mon mari et moi une situation financière extrêmement compliquée. Tellement que nous avons déménagé à l'étranger afin d'essayer d'améliorer notre condition.
J'ai un crédit en France dont je ne peux plus pour le moment acquitter les mensualités. Je me suis rapprochée par mai à plusieurs reprises de mon organisme de crédit avant même que les défauts de paiement arrivent sans retour de leu part.
J'ai reçu un courriel m'informant simplement que mon dossier était géré maintenant par leur service recouvrement.
Aujourd'hui j'ai reçu l'appel de ma s?ur qui m'informe que nos parents ont reçu un courrier de cet organisme de crédit à mon nom à leur adresse indiquant qu'ils m'avaient fiché à la banque de France. Comment ont-ils pu trouver l'adresse de mes parents? Et surtout, je suis en froid avec eux et ma situation ne les regarde en rien alors je me demande, cet organisme de crédit a-t-il le droit d'envoyer des courriers me concernant à une adresse que je ne leur ai jamais communiquée?
Je trouve cela très grave d'envoyer un courrier avec des renseignements personnels à une adresse que je ne leur a jamais fourni. Cela veut dire que n'importe qui peut avoir accès à mes informations!
Désolée pour ce long texte, mais cela me perturbe énormément que des modifications puissent être apportées à mor dossier sans mon consentement avec des renseignements trouvés je ne sais où!
Merci énormément pour le temps que vous prendrez à me lire et répondre à ma question
Par Isadore
Bonjour,
Si vous ne les avez pas informés de votre changement d'adresse, le créancier a comme tout un chacun le droit de rechercher vos nouvelles coordonnées en se rendant compte que les anciennes n'étaient plus bonnes.
Ceux qui sont en tort ici sont vos parents qui ont ouvert un courrier qui vous était adressé.
Quant à la manière dont ils ont trouvé l'adresse de vos parents, le plus probable est tout simplement Internet. Vous pouvez toujours demander la rectification de vos informations en leur communiquant la bonne adresse.
Par yapasdequoi

En effet vos parents ne devaient surtout pas ouvrir un courrier qui ne leur était pas destiné. Ils devaient le retourner sans l'ouvrir avec la mention NPAI.

Un créancier peut toujours faire une enquête et si les proches de la personne recherchée sont identifiés, il peut tenter

Bonjour,

de contacter via leur adresse.

Concentrez vous maintenant sur votre redressement personnel et déposez un dossier de surendettement. Ce sera plus efficace.

[url=https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/dossier-surendettement]https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/dossier-surendettement[/url]

PS : et donnez votre adresse actualisée à votre créancier. Il va de toute façon continuer la procédure de recouvrement. Etre à l'étranger ne suffit pas.

Par isernon

bonjour,

et surtout, tant que vous ne remboursez pas votre dette, celle-ci est augmentée régulièrement par les intérêts et les frais de recouvrement.

vous ne pouvez pas reprocher à un créancier de rechercher son débiteur qui est partie sans lui donner son adresse; ce qui n'est pas un signe de bonne foi.

ce genre de choses ne se traite pas par mail mais par courrier recommandé avec A.R.

Salutations

Par Lolylan

Bonjour,

Je vous remercie pour vos retours rapide.

Ce n'était aucunement une volonté de ma part de ne pas leur donner une nouvelle adresse, simplement nous n'avons toujours pas d'adresse réellement fixe.

Je me suis renseignée auprès du bureau postale ici et je peux créer une adresse postale via une boîte postale chez eux afin de recevoir mon courrier de façon sécurisée. Pensez-vous que mon créancier acceptera cette nouvelle adresse?

De plus je vais effectivement lancer une procédure de surendettement, et afin de remplir correctement le dossier j'ai besoin des documents du créancier indiquant la somme à devoir. Pensez-vous qu'il accepte de me l'envoyer par mail?

Désolée avec toute mes questions, c'est une situation qui m'angoisse énormément n'ayant jamais en 40 ans fait défaut dans quoique ce soit

Par Isadore

Je me suis renseignée auprès du bureau postale ici et je peux créer une adresse postale via une boîte postale chez eux afin de recevoir mon courrier de façon sécurisée. Pensez-vous que mon créancier acceptera cette nouvelle adresse? Il n'a pas vraiment son mot à dire. S'il refuse de vous contacter à l'adresse que vous indiquez, il risque que son éventuelle action judiciaire devienne caduque. Enfin bref, ce serait idiot de sa part.

Mieux vaut éviter de dire à votre créancier que vous allez déposer un dossier de surendettement, il risque de devenir plus pressant. Mais vous pouvez toujours lui demander de vous envoyer les justificatifs et le détail des sommes qu'il vous réclame. Il n'a pas vraiment de raisons de refuser.